



Les casernes de pompiers de Cuinchy, Divion, Haisnes-lez-La Bassée, Hersin-Coupigny, Lapugnoy, Noyelles-les-Vermelles, Saily-Labourse et Violaines (anciens Centres de premières interventions) sont devenues des Unités territoriales du corps communautaire.

En effet, ces unités sont désormais gérées par Artois Comm. afin de vous offrir un service de proximité pour toutes les missions «non urgentes» :

- épuisements et assèchements de cave,
- destruction de nid de guêpes ou autres insectes nuisibles,
- protection contre les essaims d'abeilles,
- capture, protection et sauvetage de chiens et chats non dangereux,
- chutes d'arbres sur la voie publique,
- ...

Pour joindre les pompiers des unités territoriales, un seul numéro :

0800 18 62 18

Appel gratuit



Pour toutes les interventions de type incendie et assistance aux blessés, il faut toujours appeler le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) au 18.



Sapeurs-pompiers communautaires

**Un seul numéro :
le 0800 18 62 18**

Appel gratuit

Caves inondées,
nids de guêpes,
chiens errants ou blessés,
chutes d'arbres etc. ?

J'appelle les pompiers
communautaires !

